

Auch, le 25 juillet 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Interdiction de manœuvres de vannes sur l'ensemble du département

Avec les conditions météorologiques estivales des deux dernières semaines, les prélèvements se sont intensifiés. Il est donc nécessaire d'assurer au mieux la gestion du débit des cours d'eau notamment pour assurer la protection des milieux et la gestion de la ressource.

Afin d'assurer une bonne gestion et d'éviter toute rupture d'écoulement, le Préfet du Gers a décidé **d'interdire les manœuvres de vannes et clapets sur les seuils et barrages situés sur les cours d'eau et ce, sur l'ensemble du département à compter du 27 juillet 2013 et jusqu'au 31 octobre 2013** à l'exception des ouvrages à vocation de soutien d'étiage.

L'arrêté peut être consulté sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires du Gers : www.gers.equipement-agriculture.gouv.fr (rubrique « Domaines d'activité / Gestion de l'eau ») et dans les mairies concernées.

